

COMITE DU 8 JUILLET 2020

SDT
Annexe n° 2020-07-18
au procès-verbal

OBJET : Budget supplémentaire de l'exercice 2020

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2019-12-77 du comité du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,

A l'unanimité,

DELIBERE

Article unique : Est approuvé le budget supplémentaire de l'exercice 2020 équilibré pour la section de fonctionnement en dépenses et en recettes à hauteur de 34 853 866,75 € et en section d'investissement en dépenses et en recettes pour 154 088 028,09 €.

Certifié exécutoire, le présent acte, compte tenu :

- De son affichage
- De sa transmission en préfecture
- De sa notification à l'intéressé

SEANCE DU COMITE DU 8 JUILLET 2020

AFFAIRES COMMUNES

Composant le Comité :	116	En exercice :	116
Présents à la séance à distance :	47		
Ayant donné pouvoir :	2		
Votants :	49		

L'an deux mille vingt, le 8 juillet à 10 heures 50, les membres du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication, régulièrement et individuellement convoqués par le Président le 2 juillet 2020, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Jacques J.P. MARTIN, Président, au cours d'une séance entièrement dématérialisée, au nombre de 47 présents, 2 délégués ayant donné pouvoir et peuvent délibérer valablement conformément aux articles 2 et 6 de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.

Etaient présents :

M. FRANCESCHI (Alfortville), Mme LEMMET (Antony), M. BREUILLER (Arcueil), M. SITBON (Asnières-sur-Seine), M. BENSOUSSAN (Bagneux), M. KEITA (Bagnolet), M. RIBEYRE (Bois-Colombes), M. BAVIERE (Boulogne-Billancourt), M. BESNARD (Cachan), M. GICQUEL (Charenton-le-Pont), M. SCHMITT (Chatou), M. BISSON (Chaville), M. TAUPIN (Chevilly-Larue), M. ROUX (Clichy-la-Garenne), Mme LEROUX (Cœur d'Essonne Agglomération), Mme LIMOGE (Courbevoie), M. PELEGRIN (Elancourt), M. AYYILDIZ (Epinay-sur-Seine), M. GUNTZBURGER (Fontenay-aux-Roses), M. DAMIANI (Fontenay-sous-Bois), M. AGGOUNE (Gentilly), Mme BONNIER (Issy-les-Moulineaux), M. SILVESTRE (Joinville-le-Pont), M. POURVIN (Jouy-en-Josas), M. DRANSART (La Garenne-Colombes), M. CARRE (Le Blanc-Mesnil), Mme ROUSSELIN (Le Perreux-sur-Marne), M. BLOT (Le Plessis-Robinson), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LESSELINGUE (L'Haÿ-les-Roses), M. VACANT (L'Ile-Saint-Denis), M. CARRATALA (Livry-Gargan), M. BARNOYER (Maisons-Alfort), M. AARSSE (Malakoff), M. MARTIN (Nogent-sur-Marne), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), M. BOUVARD (Rosny-sous-Bois), Mme CROCHETON (Saint-Mandé), M. BUDAKCI (Saint-Maurice), Mme RIGALT (Saint-Michel-sur-Orge), M. RIOTTON (Sceaux), M. VOISINE (Vanves), Mme SCHMIT (Versailles), M. MAUREL (Villeneuve-le-Roi), M. BEGAT (Villiers-sur-Marne), M. LOUVIGNE (Vincennes), M. VILAIN (Viry-Châtillon).

Ont donné pouvoir :

Mme DUKAN, délégué titulaire de Créteil, donne pouvoir à Monsieur FRANCESCHI, délégué titulaire d'Alfortville et Vice-Président,

M. MILLOTTE, délégué titulaire de Montrouge, donne pouvoir à M. V
Vanves et Vice-Président.

Lesquels peuvent délibérer valablement conformément aux articles 2 et 6 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.